



**SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2024-096

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2024

## Sommaire

71-2024-01-01-00003 - GCSC - Délelegation de signature 01 01 2024 (2 pages) Page 3

71-2024-01-01-00001 - GCSC - Délibération 5-2023 Administrateur 01 01 2024 (2 pages) Page 6

71-2024-01-01-00002 - GCSC - Délibération 6-2023 Administrateur suppl 01 01 2024 (2 pages) Page 9

### **Direction interdépartementale des routes Centre Est /**

71-2024-04-15-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Karine AUBERT, **??** Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, **??** en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière (5 pages) Page 12

71-2024-01-01-00003

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

L'administrateur du groupement de coopération sanitaire du chalonnais,

- VU Les dispositions du code de la santé publique
- VU La loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- VU Le décret 97-240 du 17 mars 1997 relatif aux groupements de coopération sanitaire et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat)
- VU Le décret 2005-1681 du 26 décembre 2005 relatif aux groupements de coopération sanitaire et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)
- VU Le décret 2012-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire
- VU Le décret 2012-1483 du 27 décembre 2012 relatif à la transformation des syndicats interhospitaliers en groupement de coopération sanitaire ou en groupement d'intérêt public
- VU L'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire
- VU La convention constitutive du groupement de coopération sanitaire du chalonnais en date du 25 novembre 2011
- VU La délibération 5/2023 de l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire du chalonnais en date du 13 décembre 2023 et le résultat du scrutin obtenu lors de cette séance, désignant le nouvel administrateur

**DECIDE**

## ARTICLE 1

---

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric TOQUE, administrateur du groupement de coopération sanitaire du chalonnais, délégation permanente est donnée à Monsieur Christophe BADOT et à Madame Virginie RIBBENS, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer :

- L'intégralité des documents nécessaires à la continuité du service, hormis les commandes liées à l'investissement

et à Madame Lydie COGNARD, Responsable de la blanchisserie à effet de signer :

- Les commandes (hors investissement) et assignations de grève ainsi que tous documents internes afférents à ce service

## ARTICLE 2

---

La présente décision abroge et remplace toutes les décisions antérieures en la matière.

## ARTICLE 3

---

La date d'effet des présentes dispositions est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## ARTICLE 4

---

L'administrateur et le comptable public assignataire du groupement de coopération sanitaire du chalonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

L'administrateur du groupement de coopération sanitaire du chalonnais informe que cette décision peut conformément au code de justice administrative, être contestée de la manière suivante :

*Le recours gracieux (article R421-2 du code de justice administrative)*

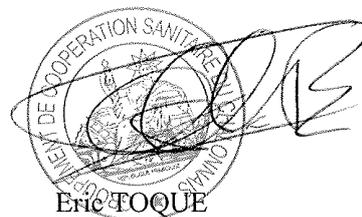
Préalablement au recours pour excès de pouvoir, un recours administratif peut être formé auprès du représentant légal du groupement de coopération sanitaire du chalonnais dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

*Le recours pour excès de pouvoir (articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative)*

Sauf disposition législative et réglementaire contraire, ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois commençant à courir soit en cas de rejet explicite du recours à la date de publication de la présente décision, soit en cas de non réponse pendant 2 mois à l'expiration du 2<sup>ème</sup> mois. Ce recours doit être effectué soit auprès du Préfet de Saône et Loire afin qu'il puisse déférer cet acte devant le tribunal administratif de Dijon, soit saisir directement le tribunal administratif de Dijon pour en demander l'annulation.

Fait à Sevrey, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le président et administrateur du groupement de coopération sanitaire du chalonnais



ERIC TOQUE

71-2024-01-01-00001

# GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DU CHALONNAIS

REPRESENTANTS LEGAUX DES ETABLISSEMENTS ADHERENTS		
Philippe COLLANGE-CAMPAGNA	Directeur du CH de Chalon sur Saône et représentant des Etablissements du Groupement Hospitalier de Territoire	Présent
Philippe LEQUIEN	Directeur du CHS de Sevrey et des EHPAD du Creusot et de Montcenis	Présent
Emilie CHAFFIOT	Directrice de l'EHPAD Roger Lagrange et de l'EPIC Saint Germain/Varennes	Absente (excusée)
Jacqueline ROGE	Directrice du CH de Louhans et de l'EHPAD de Cuisery	Présente
Serge BURGHARD	Directeur du FAM de Sevrey	Absent (excusé)
MEMBRES DES REPRESENTANTS PERMANENTS DESIGNES		
Eric TOQUE	Représentant le CH de Chalon sur Saône	Présent
Jean-Yves CHASTENET	Représentant le CHS de Sevrey	Présent
Stéphanie BOULNOIS	Représentant le CH de Chagny	Présente
Nathalie FOURNIER	Représentant de l'EHPAD Roger Lagrange	Absente (excusée)
Patrick FERRANDO	Représentant l'EHPAD de Cuisery	Absent (excusé)
Daniel LOPEZ	Représentant le FAM de Sevrey	Absent (excusé)
Annick JACOB	Représentant le CH de Louhans	Absente (excusée)
Jean-Michel SUIGNARD	Représentant les CH de Montceau-les-Mines	Absent (excusé)
Marie-José AGRA-ROBLES	Représentant l'EPIC de Saint Germain/Varennes	Présente
Sylvain ROLLOT	Représentant le CH d'Autun	Absent (représenté par Monsieur MEUNIER)
Murielle HERIAUT	Représentant le CH de La Guiche et Toulon-sur-Arroux	Absente (excusée)
Olivier BRIDAULT	Représentant l'EHPAD de Couches	Absent (excusé)
Christophe BRIDAULT	Représentant l'EHPAD d'Epinac	Absent (excusé)
Florence DARDOUILLET	Représentant du CHS de Sevrey et des EHPAD du Creusot et de Montcenis	Absente (excusée)
MEMBRES INVITES PAR LE PRESIDENT		
Mathieu MASCOT	Administrateur du GCS du Chalonnais	Présent
Stéphane KIRCHE	Directeur du Système d'Information du GCS du Chalonnais	Présent
Benjamin MALOT	Responsable du Système d'Information	Présent (en visio)
Benoît PIERRE	Responsable de la Cellule Protection des données du GCS du Chalonnais	Présent
Lydie COGNARD	Responsable de la blanchisserie du GCS du Chalonnais	Présente
Christophe BADOT	Gestionnaire du GCS du Chalonnais	Présent
Virginie RIBBENS	Adjointe au Gestionnaire du GCS du Chalonnais	Présente
Patrice LAGROST	Agent comptable du GCS du Chalonnais	Absent (excusé)
Michaël GRIVEL-BERTHIER	Responsable Achat du Groupement Hospitalier de Territoire	Présent
Benoît RIBBENS	Conducteur de travaux des projets immobiliers du GCS du Chalonnais	Absent (excusé)
Romain MAGLIONE	Conseiller en transition énergétique du GCS du Chalonnais	Absent (excusé)

## **DELIBERATION 5/2023 - DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DU CHALONNAIS**

L'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire du chalonnois dans sa séance du mercredi 13 décembre 2023,

VU Le Code de la Santé Publique

VU Les articles 11 et 12 de la convention constitutive groupement de coopération sanitaire du chalonnois en date du 25 novembre 2011

VU L'article 1 du règlement intérieur du groupement de coopération sanitaire du chalonnois en date du 25 avril 2012 et la proposition de modifications de cet article, présentée et adoptée à l'unanimité, lors de la séance du 17 décembre 2015

VU Le compte rendu de la séance de l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire du chalonnois en date du 13 décembre 2023

VU Le résultat du scrutin relatif à la désignation d'un administrateur du groupement de coopération sanitaire du chalonnois, en date du 13 décembre 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mathieu MASCOT, président et administrateur du GCS du Chalonnois, et les débats qui s'en suivirent,

En définitive et après avoir délibéré,

### **ARTICLE 1**

Décide à l'unanimité de désigner comme administrateur du groupement de coopération sanitaire du chalonnois, Monsieur Eric TOQUE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **ARTICLE 2**

L'administrateur du groupement de coopération sanitaire du chalonnois est chargé de l'exécution de la présente délibération, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

Le président et administrateur du GCS du Chalonnois



Mathieu MASCOT

71-2024-01-01-00002

# GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DU CHALONNAIS

REPRESENTANTS LEGAUX DES ETABLISSEMENTS ADHERENTS		
Philippe COLLANGE-CAMPAGNA	Directeur du CH de Chalon sur Saône et représentant des Etablissements du Groupement Hospitalier de Territoire	Présent
Philippe LEQUIEN	Directeur du CHS de Sevrey et des EHPAD du Creusot et de Montcenis	Présent
Emilie CHAFFIOT	Directrice de l'EHPAD Roger Lagrange et de l'EPIC Saint Germain/Varennes	Absente (excusée)
Jacqueline ROGE	Directrice du CH de Louhans et de l'EHPAD de Cuisery	Présente
Serge BURGHARD	Directeur du FAM de Sevrey	Absent (excusé)
MEMBRES DES REPRESENTANTS PERMANENTS DESIGNES		
Eric TOQUE	Représentant le CH de Chalon sur Saône	Présent
Jean-Yves CHASTENET	Représentant le CHS de Sevrey	Présent
Stéphanie BOULNOIS	Représentant le CH de Chagny	Présente
Nathalie FOURNIER	Représentant de l'EHPAD Roger Lagrange	Absente (excusée)
Patrick FERRANDO	Représentant l'EHPAD de Cuisery	Absent (excusé)
Daniel LOPEZ	Représentant le FAM de Sevrey	Absent (excusé)
Annick JACOB	Représentant le CH de Louhans	Absente (excusée)
Jean-Michel SUIGNARD	Représentant les CH de Montceau-les-Mines	Absent (excusé)
Marie-José AGRA-ROBLES	Représentant l'EPIC de Saint Germain/Varennes	Présente
Sylvain ROLLOT	Représentant le CH d'Autun	Absent (représenté par Monsieur MEUNIER)
Murielle HERIAUT	Représentant le CH de La Guiche et Toulon-sur-Arroux	Absente (excusée)
Olivier BRIDAULT	Représentant l'EHPAD de Couches	Absent (excusé)
Christophe BRIDAULT	Représentant l'EHPAD d'Epinac	Absent (excusé)
Florence DARDOUILLET	Représentant du CHS de Sevrey et des EHPAD du Creusot et de Montcenis	Absente (excusée)
MEMBRES INVITES PAR LE PRESIDENT		
Mathieu MASCOT	Administrateur du GCS du Chalonnais	Présent
Stéphane KIRCHE	Directeur du Système d'Information du GCS du Chalonnais	Présent
Benjamin MALOT	Responsable du Système d'Information	Présent (en visio)
Benoît PIERRE	Responsable de la Cellule Protection des données du GCS du Chalonnais	Présent
Lydie COGNARD	Responsable de la blanchisserie du GCS du Chalonnais	Présente
Christophe BADOT	Gestionnaire du GCS du Chalonnais	Présent
Virginie RIBBENS	Adjointe au Gestionnaire du GCS du Chalonnais	Présente
Patrice LAGROST	Agent comptable du GCS du Chalonnais	Absent (excusé)
Michaël GRIVEL-BERTHIER	Responsable Achat du Groupement Hospitalier de Territoire	Présent
Benoît RIBBENS	Conducteur de travaux des projets immobiliers du GCS du Chalonnais	Absent (excusé)
Romain MAGLIONE	Conseiller en transition énergétique du GCS du Chalonnais	Absent (excusé)

## **DELIBERATION 6/2023 - DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR SUPPLEANT DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DU CHALONNAIS**

L'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire du chalonais dans sa séance du mercredi 13 décembre 2023,

VU Le Code de la Santé Publique

VU Les articles 11 et 12 de la convention constitutive groupement de coopération sanitaire du chalonais en date du 25 novembre 2011

VU L'article 1 du règlement intérieur du groupement de coopération sanitaire du chalonais en date du 25 avril 2012 et la proposition de modifications de cet article, présentée et adoptée à l'unanimité, lors de la séance du 17 décembre 2015

VU Le compte rendu de la séance de l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire du chalonais en date du 13 décembre 2023

VU Le résultat du scrutin relatif à la désignation d'un administrateur du groupement de coopération sanitaire du chalonais, en date du 13 décembre 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mathieu MASCOT, président et administrateur du GCS du Chalonais, et les débats qui s'en suivirent,

En définitive et après avoir délibéré,

### **ARTICLE 1**

Décide à l'unanimité de désigner comme administrateur suppléant du groupement de coopération sanitaire du chalonais, Monsieur Jean-Yves CHASTENET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **ARTICLE 2**

L'administrateur du groupement de coopération sanitaire du chalonais est chargé de l'exécution de la présente délibération, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

Le président et administrateur du GCS du Chalonais



Mathieu MASCOT

Direction interdépartementale des routes  
Centre Est

71-2024-04-15-00003



**Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Karine AUBERT  
en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière**

n° ~~71~~ - 2024 - 04 - 15 - 00003

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 18 mars 2024 du ministre de la Transition écologique portant nomination de Mme Karine AUBERT en qualité de Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral du Préfet de la Saône-et-Loire du 08 avril 2024 portant délégation de signature à Mme Karine AUBERT, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière et lui permettant de donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation aux agents placés sous son autorité ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Subdélégation permanente de signature est donnée à :

- Mme Marion BAZAILLE-MANCHES, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe,
- M. Lionel VUITTENEZ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les décisions suivantes :

**A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON  
CONCEDE**

- |    |   |   |
|----|---|---|
| A1 | Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire, et des tous les actes relatifs au domaine public routier et au domaine privé de l'État. | <i>Code général de la propriété des personnes publiques :<br/>art.R2122-4<br/>Code de la voirie routière : art.<br/>L113-1 et suivants<br/><br/>Circ. N° 80 du 24/12/66</i> |
| A2 | Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de                                | <i>Code de la voirie routière : art.<br/>L113-1 et suivants</i>   |

télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres

- A3 Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public *Circ. N° 69-113 du 06/11/69*
- A4 Convention de concession des aires de service *Loi 93-122 du 29/01/1993 : article 38*
- A5 Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles *Circ. N° 50 du 09/10/68*
- A6 Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public *Circ. N° 69-113 du 06/11/69*  
*Code de la voirie routière : art. L112-1 et suivants ; art. L113-1 et suivants*  
*Code général de la propriété des personnes publiques : art R2122-4*
- A7 Agrément des conditions d'accès au réseau routier national *Code de la voirie routière : art. L123-8*

## **B/ EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE**

- B1 Arrêtés temporaires réglementant la circulation sur les routes nationales et autoroutes non concédées hors agglomération à l'exclusion de ceux pris dans le cadre de manifestations et ceux nécessaires aux exercices de sécurité *Code de la route : art.R 411-8 et R 411-18 et R411-21-1*  
*Code général des collectivités territoriales*  
*Arrêté du 24/11/67*
- B2 Réglementation de la circulation sur les ponts *Code de la route : art. R 422-4*
- B3 Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture *Code de la route : art. R 411-20*

B4	Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation	<i>Code de la route : art. 314-3</i>
B5	Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés	<i>Code de la route : art. R 432-7</i>
<b>C/ <u>AFFAIRES GENERALES</u></b>		
C1	Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service	<i>Code général de la propriété des personnes publiques : art R3211-1</i>
C2	Approbation d'opérations domaniales	<i>Arrêté du 04/08/1948, modifié par arrêté du 23/12/1970</i>
C3	Représentation devant les tribunaux administratifs – Mémoires en réponse aux requêtes présentées devant les Tribunaux Administratifs	<i>Code de justice administrative : art R431-10</i>
C4	Protocoles d'accord portant règlement amiable d'un litige pour les dommages de travaux publics et accidents de véhicules	<i>Circ. Premier Ministre du 06/04/2011</i>
C5	Infraction à la réglementation de la publicité : tous actes constatant une infraction en matière de publicité sur le domaine public routier national	<i>Code de l'environnement (livre V, Titre VIII, chapitre 1<sup>er</sup>, section 6)  Code de la route R418-2, R418-9</i>

**ARTICLE 2 :** Les subdélégations seront exercées, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales, conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent, et par leurs intérimaires désignés par une décision formalisée:

**Chefs de services et chefs de SREX :**

- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service patrimoine et entretien
- M. Gilbert NICOLLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service exploitation et sécurité

M. Florian RAZÉ, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service régional d'exploitation de Moulins

**Chefs d'unités et de districts :**

- Mme Aurore BRACH, ingénieure des travaux publics de l'État, cheffe du district de Mâcon
- M. Guillaume PAUGET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du pôle patrimoine et budget

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires désignés ci-dessus, les subdélégations seront exercées, conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

- Mme Isabelle LEROUX, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe du chef SPE
- Mme Anne-Emilie BOUCHARDON, technicienne supérieure principale du développement durable, adjointe au chef du district de Mâcon
- Mme Caroline VALLAUD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, chargée des affaires juridiques

**ARTICLE 4 :** Toutes subdélégations de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées. Le présent arrêté entrera en vigueur à la date de sa signature.

**ARTICLE 5 :** La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Saône-et-Loire.

A Lyon, le

Pour le Préfet,  
Et par délégation,

La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est

  
Karine AUBERT

15/4/2024

**SAÔNE-ET-LOIRE – Annexe : tableau de répartition**

SERVICE	PRENOM / NOM	FONCTION	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3	C4
SPE	Pierre CHODERLOS DE LACLOS	Chef du SPE	*	*	*	*	*	*		*	*	*	*	*	*	*		
SPE	Isabelle LEROUX	Adjointe au chef SPE	*	*	*	*	*	*		*	*		*	*	*	*		
SES	Gilbert NICOLLE	Chef du SES	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
SREX de MOULINS	Florian RAZÉ	Chef du SREX de Moulins	*	*			*	*	*	*	*		*	*	*			
SREX DE MOULINS	Aurore BRACH	Cheffe du district de Mâcon	*	*			*	*	*	*	*		*	*				
SREX DE MOULINS	Anne-Emilie BOUCHARDON	Adjointe au chef du district de Mâcon	*	*			*	*										
SPE / PPB	Guillaume PAUGET	Chef du PPB	*	*			*	*	*								*	
SPE / PPB	Caroline VALLAUD	Chargée des affaires juridiques															*	*